



SOMMAIRE

	Page
point 8 de l'ordre du jour:	
Adoption de l'ordre du jour (suite)	
Premier rapport du Bureau (suite)	567

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite*)

PREMIER RAPPORT DU BUREAU (A/4520) [suite]

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): La question actuellement en discussion sous le titre du point 8 de l'ordre du jour est celle de la représentation de la Chine. Il serait peut-être bon que je rappelle à l'Assemblée quels sont les documents dont nous sommes saisis à ce sujet. Il y a tout d'abord le projet de résolution recommandé par le Bureau et figurant au paragraphe 10 de son premier rapport [A/4520]. Ensuite, il y a les amendements à ce projet de résolution soumis par le Népal [A/L.314]. Enfin, il y a le sous-amendement proposé par la Guinée [A/L.315/Rev.1] au second des amendements du Népal.

2. **M. ROA** (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Depuis 10 ans, l'Assemblée générale s'occupe chaque année de l'urgente question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies sans adopter aucune décision à son sujet, car en l'étudiant elle ne la résout pas. Au stade actuel du débat, point n'est besoin de retracer longuement l'historique de la question. Plusieurs des représentants qui m'ont précédé à la tribune l'ont fait avec beaucoup de clarté et de précision. Il suffit de dire que ces dernières années, l'Assemblée a été saisie par le Bureau de projets de résolution recommandant de ne pas inscrire cette question à l'ordre du jour et d'interdire toute proposition sur la question au cours de la session. Le projet de résolution adopté cette année par le Bureau, qui figure au paragraphe 10 de son rapport [A/4520], projet présenté et imposé par le Gouvernement impérialiste des Etats-Unis, ressemble aux projets précédents comme le régime de Formose à une ronde spectrale de marionnettes animées par un "Maese Pedro" électronique.

3. La position internationale de Cuba jusqu'à la quatorzième session de l'Assemblée générale a été, comme on le sait, celle du valet à l'égard de son maître. Sur aucun problème Cuba ne faisait de raisonnement propre ni ne prenait de décision indépendante; son comportement était celui d'un automate ne sachant dire que "yes" ou "no" et répéter tel un phonographe le disque qui convenait. Pays soumis jusqu'au 1er janvier 1959 à la dépendance politique, commerciale et financière des Etats-Unis, Cuba

*Reprise des débats de la 891^{ème} séance.

n'avait ni voix propre ni pouvoir de décision autonome dans le concert des nations. Elle faisait office de pion docile dans la stratégie diplomatique et militaire de l'impérialisme des Etats-Unis et agissait en somme par réflexe politique conditionné.

4. Cette humiliante situation de vassalité nationale et internationale — source de toutes les servitudes, misères, injustices et duperies ainsi que de tous les complexes qui ont caractérisé la vie de Cuba depuis l'avènement de la république jusqu'à la déposition du tyran Batista — s'est transformée radicalement avec l'avènement au pouvoir, sans qu'il ait demandé l'autorisation de personne et sans qu'il doive rien à aucun étranger, du gouvernement révolutionnaire, organe légitime de l'expression des aspirations et des besoins du peuple cubain, qui l'a illuminé avec son courage épique, sa détermination obstinée et son sacrifice généreux. Pour la première fois dans son histoire — couronnement radieux d'une lutte séculaire — Cuba a été effectivement libre, indépendante et souveraine. Le cycle de la domination impérialiste a pris fin et Cuba a cessé à tout jamais d'être un satellite des Etats-Unis et des monopoles américains. Le rêve déçu de José Martí est devenu une réalité à la mesure de l'époque. C'est avec une véritable fierté que nous pouvons proclamer à tous les vents que la patrie, sacrée par ses sacrifices et le sang des générations successives, est telle que le peuple cubain la souhaitait et la désirait durant les veillées dans les prisons, en exil, sur les marches de l'échafaud et dans les combats: une petite planète parcourant son orbite, dont les mouvements de rotation et de translation se déroulent en toute indépendance. Le gouvernement et le peuple, organiquement associés en une union démocratique directe et dynamique, dictent maintenant d'un commun accord la politique nationale et internationale de Cuba. Voilà pourquoi à la quatorzième session, faisant un premier pas dans la voie de la souveraineté politique internationale, Cuba s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution du Bureau concernant la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

5. A la présente session, nous avons fait deux pas de plus: le gouvernement révolutionnaire, conformément à la résolution adoptée par le peuple cubain réuni en assemblée générale nationale, vient d'établir des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine et votera en conséquence en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de la question que propose l'Union des Républiques socialistes soviétiques [voir A/4474] ainsi que pour les amendements présentés par le Népal [A/L.314] et le sous-amendement soumis par la Guinée [A/L.315/Rev.1]. Ce double pas marque une étape nouvelle dans l'histoire de l'émancipation nationale et internationale de l'Amérique latine en même temps qu'il constitue une importante contribution à la cause de l'entente,

de la coopération et de la paix internationales que combattent et entravent par tous les moyens les grandes puissances qui exploitent le travail et s'emparent des richesses des peuples d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, au nom du "monde libre", de "la civilisation occidentale chrétienne" et des "valeurs spirituelles". L'Amérique latine a déjà commencé sa deuxième guerre d'indépendance contre la puissance qui la subjugué économiquement, politiquement et diplomatiquement, et c'est à Cuba qu'est échu le périlleux honneur d'ouvrir la voie comme le firent jadis contre la puissance espagnole le Venezuela et le Mexique. Le jour viendra vite où les pays latins de l'hémisphère occidental reconquerront la libre jouissance de leurs ressources naturelles et les mettront en valeur au profit de leurs peuples. Le premier chapitre de cette victoire certaine est déjà en train d'être écrit dans la petite île qui est aujourd'hui un modèle historique et un guide moral pour les peuples qui aspirent à transformer le Nouveau Monde, assombri par la domination impérialiste, en un monde nouveau éclairé par la liberté politique, le progrès économique, la justice sociale et la culture. Nous avons le droit d'être ce que nous sommes, et nous le serons en définitive.

6. Je n'insisterai pas sur des arguments déjà répétés à satiété. Les positions prises sont claires et bien définies: d'un côté, ceux qui préconisent démocratiquement l'inscription à l'ordre du jour de la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, et de l'autre ceux qui, autoritairement, en demandent le rejet. Seule une autruche pourrait ignorer la réalité des faits. Le projet de résolution que le Bureau a transmis à l'Assemblée générale est en flagrante contradiction avec l'esprit de la Charte et les principes qu'elle énonce, et méconnaît des réalités aussi objectives et évidentes que l'existence de la République populaire de Chine et l'inexistence de la soi-disant République de Chine.

7. La République populaire de Chine est l'expression politique d'une réalité géographique, démographique, économique, sociale, culturelle et militaire qui représente à elle seule une constellation de puissance d'un rayonnement universel. Le peuple qui habite ce vaste territoire a, dans l'exercice de pouvoirs inaliénables qui tirent leur source de la pleine souveraineté, et au prix d'une lutte longue et acharnée contre l'impérialisme, établi un régime socialiste. La soi-disant République de Chine exerce une juridiction fictive sur une île qui appartient géographiquement et historiquement à la Chine continentale et dont l'expression politique est due exclusivement aux canons de la VIIème escadre de la marine des Etats-Unis, c'est-à-dire à l'intervention et à l'appui d'une puissance étrangère au continent qui prétend s'abriter derrière ce que l'on appelle la politique de non-ingérence pour s'immiscer elle-même dans les affaires des autres, en vue de son propre intérêt et au détriment d'autrui. Il ne saurait être question de protester ici contre la forme d'organisation politique, économique et sociale qu'a choisie le peuple chinois par un acte inhérent à l'exercice de son droit d'autodétermination nationale. Une des bases de l'Organisation est précisément la coexistence en son sein d'Etats ayant des idéologies politiques différentes et des systèmes sociaux différents. Ce qui importe, étant donné les buts et les principes des Nations Unies, c'est qu'indépendamment de leur étendue et

de leur organisation interne, tous les Etats Membres unissent leurs efforts pour le maintien et la consolidation de la paix internationale sur la base du respect mutuel de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et du libre arbitre de chacun.

8. Le peuple chinois a choisi librement la voie du socialisme, et dire que ce choix est un obstacle à son admission à l'Organisation des Nations Unies, c'est intervenir de façon flagrante dans des affaires privées relevant de sa compétence nationale. C'est cet argument spécieux qu'ont l'habitude d'invoquer ouvertement ou sournoisement certains gouvernements qui préfèrent se plier à la volonté d'une puissance qui cherche à s'imposer par la force et à faire des Nations Unies une colonie de son Département d'Etat, plutôt que de contribuer efficacement au relâchement des tensions internationales, au développement de la coopération sous toutes ses formes, au renforcement progressif de la paix, conditions indispensables à la survivance de l'espèce humaine à l'âge atomique. Cuba considère que la question essentielle en cette conjoncture historique est la recherche de formules qui conduisent directement à la compréhension, à la coopération et à la paix internationales. C'est pourquoi elle appuie sans hésitation le plan de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en faveur du désarmement général et complet [A/4505], et était prête à accorder sa voix au projet de résolution [A/L.317] présenté par le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, la République arabe unie et la Yougoslavie, que l'on a torpillé de manière si étrange. Cuba est persuadée qu'il faut appuyer sans réserve toute invitation, proposition ou mesure tendant à sortir de la sombre impasse provoquée par la rupture de la Conférence "au sommet" à Paris en mai 1960.

9. Cuba souhaite vivement que le principe de l'universalité soit appliqué sans réserve à l'Organisation des Nations Unies. Voici quelques jours, nous avons tous salué avec un espoir légitime l'entrée dans l'Organisation d'une île indomptable de la Méditerranée ainsi que de nouveaux Etats africains récemment libérés du joug colonial. D'autres parties du monde restent encore soumises à l'exploitation et à la domination de l'impérialisme. C'est une absurdité qui dépasse la pensée que le pays le plus étendu du monde, qui s'est soustrait à l'exploitation et à la domination impérialistes soit remplacé à l'ONU depuis 11 ans par une coterie sans autorité, sans territoire, sans souveraineté, sans peuple. Le refus opiniâtre de restituer au Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine les titres et les droits qui lui appartiennent en tant que représentant légitime du peuple chinois contredit manifestement le principe d'universalité qui donne à l'Organisation des Nations Unies sa vie, sa raison d'être et son sens.

10. A l'Organisation sont représentés des gouvernements autrefois qualifiés d'ennemis de l'humanité. On y trouve notamment des représentants du Gouvernement espagnol, vestige archéologique du mastodonte fasciste anéanti sur les champs de bataille. Il n'existe aucune raison valable pour que le Gouvernement de la République populaire de Chine ne soit pas représenté à l'ONU, mais, en revanche, il existe des motifs impérieux de refuser la présence de ceux qui ne représentent qu'eux-mêmes et usurpent un siège permanent au Conseil de sécurité. Le contre-

sens dans ce cas est sans précédent. Une représentation sans représentants dispose d'une voix, d'un vote et d'un veto dans les questions internationales les plus complexes et les plus délicates, et un pays qui exerce une influence décisive, par sa seule existence, sur le cours et le sens des événements internationaux en est privé. Il n'est pas possible d'aborder de façon sérieuse et responsable l'analyse et la solution de problèmes d'une ampleur aussi grande que le désarmement, la cessation des essais thermonucléaires et l'abolition du colonialisme si l'on ne peut compter sur la participation et la volonté de la République populaire de Chine. L'accroissement de la tension internationale devrait nous inciter à apporter d'urgence à la question la solution appropriée qui s'impose. Il ne faut pas se faire d'illusions. La conclusion logique qu'il faut tirer de la situation dans laquelle nous nous trouvons est qu'il n'y aura pas et qu'il ne peut pas y avoir de coexistence pacifique réelle et durable tant que la République populaire de Chine ne sera pas représentée à l'Organisation des Nations Unies.

11. Cependant, plutôt que d'évaluer les aspects que présente le problème quant au fond, ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de réaffirmer le droit inaliénable de l'Assemblée générale de discuter la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, et de la régler définitivement. Refuser ce droit à l'Assemblée revient, comme l'a fait remarquer dans son discours [872ème séance] le Premier Ministre de Cuba, M. Fidel Castro, à nier la raison d'être essentielle des Nations Unies, à nier la réalité de l'histoire, à nier les exigences inéluctables de la vie elle-même.

12. La procédure suivie jusqu'à présent par le Bureau, sans parler de sa nature intrinsèquement antidémocratique, équivaut à une usurpation de fonctions manifeste. La délégation cubaine considère que c'est manquer à tous égards de logique, de maturité et de bon sens que de refuser une fois de plus de discuter la question. Ceux qui votent contre, votent contre l'entente, la coopération, l'autodétermination, la coexistence et la paix internationale, en même temps que contre le principe de l'universalité, sapant ainsi le prestige et l'autorité des Nations Unies. Comme on l'a dit à plusieurs reprises et à très juste titre, ce n'est pas en dernière analyse la République populaire de Chine qui a besoin des Nations Unies mais ce sont les Nations Unies qui ont au premier chef besoin de la République populaire de Chine.

13. La délégation cubaine déclare qu'elle est décidée à voter en faveur de l'inscription de la question et aussi en faveur des amendements du Népal et du sous-amendement de la Guinée et, si l'Assemblée se prononce pour l'affirmative, elle votera le moment venu pour la restitution, que l'on ne saurait ajourner plus longtemps, des titres et des droits arbitrairement refusés aux représentants légitimes du peuple chinois. Jamais autant qu'à cette époque lourde d'incertitudes angoissantes, les Nations Unies n'ont eu besoin que la République populaire de Chine assume sur un pied d'égalité avec les autres Etats Membres les responsabilités et les devoirs internationaux qui lui incombent dans l'édification d'un monde sans empires ni impérialisme, d'un monde qui soit à la fois un et multiple, libre et prospère, et qui ne saurait tolérer en raison de sa structure

économique véritablement démocratique et ses objectifs sociaux élevés rien de ce qui abaisse, heurte ou méconnaît la dignité humaine.

M. Matsudaira (Japon), vice-président, prend la présidence.

14. M. ENCKELL (Finlande) [traduit de l'anglais]: La question dont nous sommes saisis est celle de savoir si nous voulons inscrire à notre ordre du jour la question intitulée "Représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies". En d'autres termes, il nous faut décider si l'Assemblée générale va examiner ou non la question de la représentation de la Chine. Je me propose, au cours de cette brève intervention, de rester rigoureusement dans les limites de ce sujet tel qu'il a été défini par le Bureau dans son premier rapport [A/4520]. Si cette question est finalement inscrite à l'ordre du jour, ma délégation voudra intervenir dans la discussion qui aura lieu à ce sujet. Aujourd'hui, je ne voudrais aborder que la question de l'inscription.

15. Ma délégation a déjà dit et tient à répéter qu'elle ne voit pas comment l'on pourrait assurer le succès et renforcer le prestige de l'ONU en n'examinant pas cette question, dont l'importance semble évidente à un si grand nombre d'entre nous. Onze années se sont déjà écoulées depuis l'établissement du régime actuel en Chine. Ce régime a été reconnu par un grand nombre de Membres de l'Organisation. Ces Membres maintiennent avec cet Etat des relations normales et sans restrictions, et la Finlande compte parmi eux. Je me permets de faire observer respectueusement que le moins que puisse faire l'Organisation des Nations Unies est d'examiner enfin les mesures qu'elle devrait prendre en tant que telle afin d'assurer que la Chine soit convenablement représentée parmi nous et autorisée à partager avec nous les devoirs et les responsabilités qui incombent à l'ONU dans le monde.

16. Ma délégation a cette opinion depuis de nombreuses années et elle l'a exprimée en conséquence. Rien, à notre connaissance, ne nous incite à changer d'avis sur ce point. C'est pourquoi nous voterons pour les amendements présentés par la délégation du Népal [A/L.314]. Si, à notre grand regret, ces amendements n'étaient pas adoptés, nous nous trouverions dans l'obligation de voter contre le projet de résolution qui figure au paragraphe 10 du premier rapport du Bureau.

17. M. DE LEQUERICA (Espagne) [traduit de l'espagnol]: La délégation espagnole désire faire connaître sa position touchant le projet de résolution adopté par le Bureau et qui est contenu au paragraphe 10 de son premier rapport [A/4520]. Aux termes de ce projet, l'Assemblée générale déciderait de rejeter la demande de l'Union des Républiques socialistes soviétiques [A/4474] tendant à inscrire à l'ordre du jour de la quinzième session la question intitulée "Représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies" et de n'examiner au cours de cette même session aucune proposition visant à exclure les représentants de la République de Chine et à admettre ceux de la République populaire de Chine.

18. La délégation espagnole a l'intention de voter en faveur de la proposition du Bureau. Elle s'opposera donc aux amendements présentés par le Népal

[A/L.314] et au sous-amendement soumis par la Guinée [A/L.315/Rev.1].

19. Fidèle à l'attitude qu'elle a toujours observée dans l'Assemblée, la délégation espagnole n'abordera pas l'examen de la politique intérieure de la Chine, car cette politique est exclusivement du ressort de ce pays. Nous l'avons dit à maintes reprises et en faisant valoir divers arguments: il n'appartient pas à l'Organisation des Nations Unies d'examiner le système gouvernemental des divers pays. D'autres représentants, qui partagent notre façon de voir, ont porté un jugement sur le Gouvernement de la Chine dite populaire. Je le répète, la délégation espagnole s'abstiendra de présenter des commentaires à cet égard. En revanche nous devons tenir compte, au moment de nous prononcer, des agissements sur le plan international du Gouvernement de la République populaire de Chine, qui a perturbé la paix en Corée, en Indochine, ainsi qu'en divers endroits de ses frontières, et a défié l'Organisation des Nations Unies les armes à la main. Il suffit à ce sujet de rappeler la résolution 498 (V) du 1er février 1951, dans laquelle l'Assemblée générale:

"1. Constata que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, en apportant directement aide et assistance à ceux qui avaient déjà commis une agression en Corée et en ouvrant les hostilités contre les forces des Nations Unies qui s'y trouvent, s'est lui-même livré à une agression en Corée;

"2. Invite le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à faire en sorte que ses forces et ses ressortissants se trouvant en Corée cessent les hostilités contre les forces des Nations Unies et se retirent de la Corée."

20. Nous sommes donc en présence d'une demande d'admission d'un pays qui s'est rendu coupable d'une agression contre les Nations Unies et qui persiste à défier l'Organisation. Tel est le fond du problème, bien que nous ne le discutons qu'indirectement. Peu m'importe le régime de ce pays; mais quel qu'il soit, comment pourrions-nous l'inviter à siéger parmi nous et comment pourrions-nous assumer la lourde responsabilité morale d'admettre un pays qui nie la Charte des Nations Unies et viole les principes qu'elle renferme? Il ne suffit pas de dire qu'il s'agit de la représentation de plusieurs millions d'habitants et de citoyens parfaitement respectables. L'Organisation n'est pas régie par des critères quantitatifs. S'il en était ainsi, nous ne serions pas si nombreux à représenter des petits pays. Le critère n'est pas le nombre de millions d'habitants d'un pays déterminé, mais son existence en tant que nation et son respect du droit et des convictions qui nous régissent. Avec ses millions d'habitants, la République populaire de Chine s'est livrée à une agression contre les Nations Unies et ne cesse de violer la Charte. Nous ne pouvons donc l'admettre à l'Organisation. Ne nous laissons pas séduire par des conceptions sentimentales et par ce que ce pays représente dans le monde. Nous autres petits pays — car nous sommes tous ici de petits pays sur le plan de la puissance matérielle et des armements par rapport aux deux ou trois pays qui ont véritablement le pouvoir de combattre — nous devons respecter au maximum ces principes moraux. Si nous en faisons fi, nous faciliterons l'élimination de notre

influence dans la vie internationale, nous abandonnant ainsi à la domination des pays plus forts, et, partant, nous réduirons à néant les principes des Nations Unies. Voilà pourquoi le vote auquel nous allons procéder revêt une importance aussi grande.

21. M. ILLUECA (Panama) [traduit de l'espagnol]: Dans son discours du 3 octobre 1960 [884ème séance], le chef de la délégation indienne, M. Krishna Menon, a parlé de la déclaration que j'ai faite devant le Bureau au moment où l'on examinait l'inscription à l'ordre du jour de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies.

22. Comme je tiens le représentant de l'Inde en haute estime, je crois devoir venir à cette tribune donner quelques éclaircissements. Nous connaissons tous l'activité constructive du représentant de l'Inde, M. Menon; la délégation du Panama a souvent coopéré activement avec lui pour résoudre des problèmes d'intérêt commun et en faveur de la paix universelle. Nous avons livré ensemble plusieurs batailles sur le colonialisme, la cessation des essais nucléaires et d'autres sujets qui présentent un intérêt réel pour la paix et la sécurité internationales.

23. C'est pourquoi je tiens à expliquer très brièvement quelle a été et quelle est la position du Panama. J'ai eu l'occasion de déclarer devant le Bureau qu'étant donné les conditions dans lesquelles s'ouvrirait la quinzième session de l'Assemblée générale, la prudence était plus que jamais indispensable. J'ai souligné également qu'il fallait prendre en considération le fait que les principaux dirigeants de pays très importants participaient à nos travaux, et que, d'autre part, la pression de l'opinion publique témoignait du désir général de voir atténuer la tension internationale et résoudre les problèmes urgents auxquels l'humanité doit faire face, notamment dans les domaines économique et social. Je me suis permis de faire allusion au rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies, qui doit être le centre des efforts accomplis par les nations pour résoudre les problèmes qui se posent à nous et pour faire triompher les buts et les principes des Nations Unies.

24. De l'avis de ma délégation, il faut à tout prix éviter que l'atmosphère internationale ne s'envenime, d'autant qu'il y a quelques semaines la Commission du désarmement est parvenue à adopter à l'unanimité une résolution^{1/} recommandant que les négociations sur le désarmement soient continuées et que soient créées les conditions voulues pour la solution des problèmes en suspens.

25. Dans ce contexte général, j'ai déclaré que l'on pouvait se demander si l'examen de la question proposée par l'Union soviétique [voir A/4474], au lieu de contribuer à créer un climat d'harmonie et de paix, ne risquerait pas de susciter de vives controverses. Les faits ont prouvé que les divergences qui s'étaient manifestées au cours des dernières sessions ont redoublé, et qu'en fait elles n'ont pas contribué à créer ce climat de paix et d'harmonie que nous désirons tous.

26. J'ai pris ensuite la liberté de souligner comme un élément important le fait que l'Inde, qui les années précédentes avait proposé l'inscription de la question de la représentation de la Chine à l'Orga-

^{1/} DC/182.

nisation des Nations Unies, ne l'avait pas fait cette année; j'ai ajouté que je ne me proposais pas d'en étudier les raisons, dont certaines, je l'avoue, ne pouvaient être connues de ma délégation ni d'autres délégations; j'ai dit en outre que, conformément à l'article 40 du règlement intérieur, je m'abstiendrais d'examiner le fond d'un problème politique dont le Bureau n'avait pas à discuter alors. Les raisons en question, M. Menon les a exposées avec la plus grande objectivité, et vous vous souviendrez tous qu'il a déclaré dans son intervention du 3 octobre:

"Il est tout à fait exact que la Chine, au mépris des principes du bon voisinage et de la décence la plus élémentaire, a violé les frontières de l'Inde. Mon pays prendra toutes les mesures qui seront nécessaires pour résister à une telle agression et protéger la sécurité de son territoire. Nous ne faisons là-dessus aucune réserve. Nous avons dit au monde entier qu'il s'agit là d'actes qui sont contraires aux relations existant entre nos deux pays, à notre désir de relations paisibles et amicales de bon voisinage et, de plus, à la cause de la paix." [884ème session, par. 188.]

Avec la plus grande sincérité et la plus grande franchise, M. Melon a donné, pour expliquer la position de l'Inde, des raisons parfaitement respectables; cependant il a parlé d'une agression, d'une situation vraiment regrettable.

27. Je le répète, il n'est pas dans notre intérêt d'examiner cette question; cependant, la déclaration prononcée devant l'Assemblée par M. Menon corroborait dans un certain sens la préoccupation exprimée par ma délégation devant les membres du Bureau. Je le répète, nous attribuons sans conteste à la contribution de l'Inde une importance extraordinaire pour les travaux de l'Organisation, parce que ce pays est dirigé par d'éminentes personnalités, parce qu'il souhaite ardemment la paix et qu'il est essentiellement pacifique, et parce que ses dirigeants sont sages et animés d'un idéalisme élevé. Je prie donc la délégation indienne de ne pas se méprendre sur mon intervention devant le Bureau, et de ne pas croire que mes paroles étaient dictées par la volonté de soulever un conflit ou une controverse; elles étaient simplement dictées par l'intérêt profond que nous portons à l'attitude de l'Inde.

28. Pour conclure, je répéterai donc ce que j'ai dit devant le Bureau. Vu la situation internationale, il ne serait pas opportun d'examiner la question de la représentation de la Chine et il vaudrait mieux attendre qu'il existe des conditions favorables à la solution de problèmes d'une importance capitale pour le monde. Donc, comme je l'ai dit devant le Bureau, la délégation du Panama votera en faveur du paragraphe 1 du projet de résolution présenté par les Etats-Unis, qui figure au paragraphe 10 du premier rapport du Bureau [A/4520], et s'abstiendra lors du vote sur le paragraphe 2 qui, à notre avis, va au-delà des dispositions de notre règlement intérieur.

M. Boland (Irlande) reprend la présidence.

29. M. ORTIZ MARTIN (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Costa Rica désire expliquer une fois de plus les raisons pour lesquelles, au cours des années, elle a rejeté toute demande visant à admettre la Chine rouge à l'Organisation des Nations Unies.

30. Le Costa Rica est une petite nation qui croit que sa force réside dans le respect des principes moraux; elle estime que l'Etat qui représente la Chine est celui qui a concouru à la création de l'Organisation des Nations Unies à San Francisco. C'est l'Etat qui, poussé par la marée communiste, a cherché refuge dans l'île de Taïwan. Il n'y a pas eu de solution de continuité. Peu importe que la violence ait cherché à éliminer le droit. Prétendre que nous préférons la force brutale à la force morale, ce serait ignorer où est le point de résistance des nations faibles à qui l'on ne peut en aucun cas faire abdiquer leur foi dans leurs convictions et leurs principes, car c'est le seul bien qu'elles possèdent et doivent conserver avec constance.

31. L'Organisation des Nations Unies, a-t-on dit ici, est une organisation créée pour protéger les petits pays; les pays puissants n'ont pas besoin de sa protection. Pourquoi donc la Chine rouge, avec ses millions d'habitants, fait-elle pression pour occuper la place de Formose, qui a pour elle la morale et le droit? Est-ce pour aider, grâce à sa puissance bien connue, les régions insuffisamment développées? Non; elle pourrait le faire, si elle en a les moyens, sans qu'il faille maltraiter un Etat de droit et qui a outre un territoire, une population et un gouvernement légitime, c'est-à-dire les caractéristiques d'un Etat. La véritable intention de la Chine rouge, et c'est ce contre quoi nous devons nous protéger, est de pénétrer librement, par l'intermédiaire des Nations Unies, dans nos pays, d'empoisonner par ses idéologies exotiques et étrangères l'âme de notre jeunesse, afin de détruire notre système démocratique.

32. Pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, il faut remplir les conditions prévues par la Charte, et notamment démontrer que l'on considère l'Organisation comme un instrument permettant de maintenir la paix. Ce ne sont pas des messages de paix que nous recevons de la Chine rouge; nous n'y entendons que le clairon de la guerre.

33. Telles sont en bref les raisons qui justifient et qui ont justifié notre décision inébranlable de prendre le parti de la justice, surtout si elle est du côté des opprimés. Entre la Chine rouge, puissant organisme de destruction des libertés et la Chine nationaliste, qui défend les valeurs morales éternelles et le droit, nous choisissons sans hésiter l'île héroïque de Formose.

34. Sir Garfield BARWICK (Australie) [traduit de l'anglais]: La délégation australienne n'avait pas l'intention d'intervenir à nouveau cette année dans ce débat, qui revient plus ou moins chaque année au début de la session de l'Assemblée générale. La position de l'Australie est bien connue, et aucun événement récent n'a incité ce pays à modifier sa position en quoi que ce soit. Il n'y a donc pas lieu que j'expose maintenant en détail notre opinion sur la question. Cependant, la déclaration violente faite le 1er octobre par le représentant de l'Union soviétique m'oblige à intervenir pour faire valoir une ou deux considérations qui me semblent découler de ce qu'il a dit et de la façon dont il s'est exprimé.

35. Il est important, je crois, de délimiter très clairement la question dont nous sommes saisis. Nous n'examinons pas et l'on ne nous demande pas d'examiner la question de l'admission d'un pays ou de

ses représentants. La question dont nous avons à nous occuper pour le moment n'est pas celle de l'existence de deux Chines; il ne s'agit pas non plus d'une demande tendant à faire admettre les représentants de la Chine continentale. Selon la procédure de l'Assemblée, la question dont nous sommes saisis est essentiellement une question de pouvoirs.

36. La Charte des Nations Unies a été signée au nom de la République de Chine, et l'ONU a admis et continue d'admettre à siéger le représentant de la République de Chine en qualité de membre permanent du Conseil de sécurité. La République de Chine admise initialement à l'ONU est une entité territoriale et un Etat indépendant. Cette république, cette entité territoriale, reste Membre de l'Organisation. Si j'ai bien compris, aucune des parties au débat ne met en doute l'existence actuelle de cet Etat territorial appelé Chine, et c'est cette Chine là qui est reconnue par la Charte et dans les organes de l'ONU. Ce que nous sommes donc appelés à faire maintenant, c'est, en réalité, de décider si nous voulons examiner la question suivante: allons-nous rejeter les pouvoirs conférés par un gouvernement et accepter ceux qui sont conférés par un autre, chacun d'eux prétendant être le Gouvernement de la Chine — de cette même Chine dont il est question dans la Charte? On soutient qu'à la présente session il nous faut déterminer si nous devons accepter les pouvoirs du Gouvernement révolutionnaire de la République populaire de Chine et exclure les représentants actuels.

37. Il est évident que le Gouvernement de la République populaire de Chine n'exerce pas son autorité sur l'ensemble du territoire de la Chine et ne peut pas s'engager à s'acquitter de ses obligations internationales pour l'ensemble de ce territoire. Ce fait aurait peut-être moins d'importance s'il s'agissait d'un gouvernement déjà admis, ce qui pourrait donner lieu à des considérations différentes. Mais — et je crois que c'est là l'une des considérations les plus importantes — non seulement le Gouvernement révolutionnaire de la République populaire de Chine n'exerce pas son autorité sur l'ensemble du territoire de la Chine, mais il revendique le droit de s'emparer d'une partie de ce territoire, peuplé de plusieurs millions d'habitants, contre la volonté de ceux-ci et par la force des armes, et il menace actuellement de le faire.

38. Notre attention a été inévitablement appelée sur cette situation par le discours que le représentant de l'Union soviétique a prononcé samedi dernier [881^{ème} séance]. Il a défendu avec une vigueur menaçante le droit de recourir à la force et, si j'ai bien compris, il a encouragé les intéressés à faire usage de ce droit. En fait, je crois que le représentant de l'Union soviétique a voulu nous donner l'impression, dans son discours, que l'Union soviétique se retirerait probablement de l'Organisation si l'Assemblée générale n'adoptait pas la solution proposée à cet égard par l'Union soviétique.

39. Telle est la situation actuelle. Je demande donc respectueusement aux représentants comment l'Assemblée peut — surtout maintenant qu'elle compte un si grand nombre de nouveaux Membres — envisager d'exclure le représentant du Gouvernement de la Chine au profit du représentant du gouvernement révolutionnaire, qui, non seulement n'exerce pas son

autorité sur l'ensemble du territoire, mais qui revendique le droit, et menace actuellement, de s'emparer, par la force des armes, d'un vaste territoire où vivent plusieurs millions d'habitants.

40. L'Australie estime que la question que le Gouvernement de la République populaire de Chine voudrait régler par la force des armes doit être résolue par un autre moyen, et ceci avant que l'Assemblée envisage d'accepter les pouvoirs du gouvernement révolutionnaire en ce qui concerne l'ensemble du territoire de la République de Chine.

41. En outre, comment l'Assemblée peut-elle songer à examiner cette question sous la menace formulée samedi dernier à cette tribune par le représentant de l'Union soviétique? L'Organisation a précisément pour objet de faire échec à ceux qui menacent de recourir à la force des armes pour obtenir des résultats, quels qu'ils soient, ou pour régler une question quelconque. A notre avis, il est inconcevable que l'Assemblée puisse céder actuellement à cette pression si elle veut conserver sa dignité. Nous estimons que le simple fait d'examiner la question sous de telles menaces placerait l'Organisation, qui a été créée pour maintenir la paix, dans une situation impossible.

42. De nombreux représentants ont souligné qu'il était nécessaire que tous les pays du monde soient représentés à l'Organisation, et il est certain que c'est là un objectif souhaitable et, finalement, une nécessité. Mais nous aurions tort de croire que nous nous rapprochons beaucoup de cet objectif si nous devons, pour l'atteindre, nier nos propres principes.

43. Aux termes de la Charte, l'ONU doit être composée d'Etats pacifiques, et il semble étrange de vouloir réaliser l'universalité souhaitable en empêchant un peuple pacifique d'être représenté pour admettre les représentants d'un gouvernement qui ne se révèle pacifique ni par ses actes, ni par ses paroles.

44. Je n'ai pas besoin de citer des faits à l'appui de cette affirmation. Ces faits ont déjà été exposés avec éloquence par d'autres représentants, notamment par le représentant des Etats-Unis. Les autorités de Pékin n'ont jamais prouvé qu'elles étaient pacifiques et qu'elles respectaient les droits fondamentaux de l'homme. A notre avis, ce fait devrait suffire à nous faire ajourner l'examen de la question et accepter la proposition du Bureau.

45. Je regrette d'avoir dû prendre le temps de l'Assemblée pour réaffirmer la position de l'Australie; mais nous jugions nécessaire d'appeler à nouveau l'attention des représentants sur le discours prononcé samedi dernier par le représentant de l'Union soviétique avant que les délégations ne décident si la question vaut la peine d'être examinée tant que persistent les menaces qui ont été formulées.

46. L'Australie appuiera la recommandation qui figure au paragraphe 10 du premier rapport du Bureau [A/4520] et votera contre la suggestion tendant à ce que l'Assemblée examine à la présente session la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

47. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous avons maintenant entendu tous les orateurs inscrits. Cependant, deux représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse et trois autres, pour

expliquer leur vote avant que les propositions soient mises aux voix.

48. Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui a demandé à exercer le droit de réponse.

49. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Après avoir entendu les représentants qui ont pris la parole lors des dernières séances consacrées à la question, je me suis cru obligé de demander l'autorisation d'exercer une fois encore mon droit de réponse, afin de dissiper certains malentendus et de corriger certaines erreurs. Je suis sincèrement navré d'infliger aux Membres de l'Assemblée générale un nouveau discours sur cette question, mais j'y suis contraint par les déclarations d'un grand nombre des orateurs qui m'ont précédé.

50. Ce n'est pas l'Organisation des Nations Unies ni les Etats-Unis qui ont créé le problème de la Chine communiste. C'est l'état-major de Pékin, ce sont les maîtres de la Chine communiste qui ont lancé une attaque contre l'Organisation des Nations Unies en Corée, et depuis ce jour — il y a presque exactement 10 ans — les communistes chinois ont prêché et mis en pratique la doctrine selon laquelle leur régime politique doit être perpétué et étendu au-delà de leur territoire par l'usage de la force.

51. Ils continuent à exercer leur poussée vers l'extérieur à partir de leurs frontières sans se préoccuper apparemment du péril qu'ils font courir à la paix. J'ai brièvement passé en revue, le 1er octobre [881ème séance], l'histoire passée et présente du régime communiste chinois afin de mettre en lumière son attitude agressive et belliqueuse. Il me suffira de rappeler aujourd'hui le fait incontesté qu'à la suite de son agression en Corée — où plus de 1 million d'hommes ont été jetés dans la bataille contre l'ONU — la Chine communiste a été condamnée par une résolution [498 (V)] de l'Assemblée générale, résolution qui, bien entendu, n'a jamais été annulée. Et jusqu'à ce jour on refuse de réunifier la Corée au moyen d'élections libres tenues sous les auspices de l'ONU.

52. Aujourd'hui, au moment même où nous cherchons ici les moyens d'éliminer les armes atomiques, les communistes chinois ont été jusqu'à dire qu'ils n'ont rien à craindre de la guerre atomique et qu'en fait ils s'en réjouiraient. C'est là une déclaration effarante et monstrueuse.

53. Dans son discours du 6 octobre [891ème séance] le chef de la délégation polonaise a semblé douter des renseignements que j'avais donnés sur ce point et a insinué qu'il aimerait en connaître la source. Je suis heureux de lui donner satisfaction. J'avais tout d'abord cité l'opinion étonnante des communistes chinois selon laquelle une guerre thermonucléaire réserverait à ses survivants "un avenir vraiment beau". Cette déclaration figure dans un article intitulé "Vive le léninisme" paru dans le numéro du 15 avril 1960 de la revue de Pékin Le Drapeau rouge, organe officiel du comité central du parti communiste chinois. Il serait difficile de se référer à une plus haute autorité.

54. J'ai ensuite mentionné certains rapports selon lesquels la Chine communiste était prête à sacrifier la moitié de sa population dans une guerre thermonucléaire, avec la conviction que les 300 millions de survivants pourraient alors entreprendre de com-

muniser ce qui resterait du monde. Cette information provient de plusieurs sources différentes. Voici l'un des textes en question:

"Il est également intéressant de noter que les dirigeants chinois nous ont attaqués à cause de notre politique étrangère, qui est une politique de coexistence entre Etats et peuples dont les régimes diffèrent. . .

"Camarades, c'est là précisément la difficulté. Ils n'aiment pas notre politique pacifique, notre politique de paix, notre politique de coexistence. Mais la guerre ne saurait résoudre les difficultés auxquelles se heurte l'édification du socialisme, même pour un pays qui compte 600 millions d'habitants — et c'est là un fait que certains d'entre eux aiment à souligner, disant que, dans une guerre éventuelle, après un conflit de ce genre, il leur resterait encore 300 millions d'habitants; c'est-à-dire que 300 millions d'entre eux seraient tués et 300 millions survivraient, mais ils seraient les seuls à survivre."

Le passage que je viens de vous citer est extrait d'un discours du maréchal Tito prononcé le 15 juin 1958. C'est ainsi que le maréchal Tito rend compte de la conception des communistes chinois et j'espère, en donnant cette référence, avoir répondu à la question de M. Gomulka.

55. La vérité à propos des communistes chinois est maintenant claire, et ce n'est pas en déformant les faits ou en prenant ses désirs pour des réalités qu'on pourra la modifier. Leurs relations internationales sont une longue suite d'agressions violentes. Ils ont pour l'emploi de la force un penchant profondément enraciné et une hostilité fanatique contre ceux qu'ils ne peuvent dominer. Je prétends que ces caractéristiques sont incompatibles avec l'esprit des Nations Unies et rendent les communistes chinois absolument incapables d'être admis à l'Organisation.

56. Un certain nombre d'orateurs ont mentionné le prétendu principe d'universalité comme s'il s'agissait d'un principe juridique reconnu qui obligerait l'Assemblée générale à examiner le changement qui lui est suggéré. Mais ce concept d'universalité ne s'appuie pas sur la Charte. Je demande aux membres de l'Assemblée de relire l'Article 4. Cet article ne prévoit pas que tous les Etats sans distinction peuvent devenir Membres de l'ONU. Au contraire, il stipule que les Etats Membres doivent être pacifiques et qu'ils doivent accepter les obligations de la Charte et être, au jugement de l'Organisation, capables de les remplir et disposés à le faire, et j'insiste sur le mot "disposés". Ceux qui préconisent l'admission de la Chine communiste en vertu du principe d'universalité semblent donc méconnaître le fait que la Charte établit certains critères pour juger les Etats qui demandent leur admission. Le règlement intérieur de l'Assemblée générale reprend ces critères et demande expressément à l'Assemblée d'examiner si le candidat est un Etat pacifique. La Chine communiste ne remplit strictement pas cette dernière condition. Combien différent est son régime de celui des Etats que nous avons admis parmi nous cette année!

57. Nous avons entendu un certain nombre d'orateurs qui semblent désirer que l'ONU dise aux gens de Pékin: "Vous ne remplissez pas les conditions requises, mais votre pays est si grand que nous en-

freindrons les règles et vous laisserons entrer." J'estime que cette position est indéfendable sur le plan du droit comme sur le plan du bon sens, et qu'elle est nuisible à l'Organisation.

58. D'autres orateurs semblent vouloir que nous disions: "Votre conduite est mauvaise et ne justifie pas votre admission, mais nous vous admettrons et nous réussissons peut-être à vous amener." Non seulement les termes de la Charte ne justifient pas cette attitude, mais l'expérience la justifie moins encore. Il est clair, en fait, que les communistes chinois considéreraient leur admission à l'ONU comme une justification complète de leur politique belliqueuse. Ils estimeraient, et une grande partie de l'humanité le croirait avec eux, qu'ils se sont frayé un chemin, les armes à la main, jusqu'à leur siège dans l'Assemblée.

59. Certains soutiennent que le régime communiste chinois répond à la volonté et aux aspirations du peuple de Chine. J'ai déjà brièvement examiné cet argument, mais je voudrais ajouter une autre observation: ceux qui soutiennent cette opinion ont sans doute oublié que les prétendus volontaires du peuple chinois qui se sont rendus aux forces des Nations Unies en Corée et qu'on laissait libres de retourner dans leur patrie, ont, dans leur énorme majorité, 16.000 hommes, refusé de le faire, malgré les tentatives de séduction, et aussi les menaces des agitateurs communistes, beaucoup d'entre eux sachant pourtant toute l'étendue du tort que leur refus pouvait causer à leurs familles demeurées en Chine.

60. Nul ne peut nier que le régime de Pékin domine le peuple de la Chine continentale. C'est regrettable, mais vrai. Cependant, on ne peut prétendre que ce régime représente le peuple chinois. Le chef de la délégation soviétique a mentionné le fait que la Chine communiste entretient des relations diplomatiques avec un certain nombre de Membres de l'Organisation des Nations Unies. En dehors des Etats Membres appartenant au bloc soviétique, il nous faut bien admettre que le quart seulement des Etats Membres non communistes entretiennent des relations avec Pékin. A mon avis, ce n'est pas là un nombre si élevé qu'il y ait lieu de s'en vanter, si l'on tient compte des autres arguments qu'on fait valoir en faveur de ce régime.

61. D'autre part, M. Khrouchtchev et certains de ses collègues ont fait grand bruit d'une prétendue tentative des Etats-Unis pour faire admettre la conception des deux Chines. Cette tentative n'existe pas et n'a jamais existé. C'est là l'un des très rares points sur lesquels le Gouvernement de la République de Chine et le régime communiste chinois sont en plein accord. L'un et l'autre ayant toujours été formellement opposés à cette conception, l'accusation de M. Khrouchtchev est manifestement absurde. Le problème n'est pas de savoir s'il y a deux Chines ou une. Le problème est celui du comportement de la Chine qui demande maintenant à être admise ici à la place de la Chine qui a siégé si honorablement depuis la création de l'Organisation. Le problème, c'est l'histoire de ce pays qui, seul parmi les pays divisés du monde — Chine, Corée, Viet-Nam et Allemagne — prétend réaliser son unification par la guerre. Il semble que M. Khrouchtchev soutienne maintenant cette prétention, bien qu'il ait dit que quiconque envisage la possibilité d'une autre

guerre doit être un maniaque et un fou. Il a en effet déclaré le 1er octobre:

"La libération de ces îles est un droit légitime de la République populaire de Chine et nous avons soutenu, nous soutenons et nous continuerons à soutenir les droits légitimes du peuple chinois." [881ème séance, par. 102.]

Et je souligne que M. Khrouchtchev faisait alors allusion à l'emploi de la force. Il a poursuivi:

"Qui plus est, je dirais que le Gouvernement de la République populaire de Chine fait preuve d'une très grande retenue..." [Ibid.] Je dois dire que cette retenue s'est en effet manifestée clairement par les 170.000 obus de fabrication soviétique que les communistes ont tirés sur les îles de Quemoy et Matsu pendant la récente visite du président Eisenhower.

62. Je voudrais maintenant en venir à quelques autres questions qui ont été soulevées au cours de la discussion.

63. Tout d'abord, on a critiqué le Bureau pour un acte qu'il n'a, en fait, jamais commis. Le représentant de l'Inde a dit, le 3 octobre [884ème séance], que, dans son rapport, le Bureau usurpait les pouvoirs de discussion de l'Assemblée. Cela n'est absolument pas le cas. A la présente séance et au cours de plusieurs séances précédentes, l'Assemblée a discuté et discute encore de cette question. Au paragraphe 10 de son premier rapport [A/4520], le Bureau indique clairement qu'il recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution figurant à ce paragraphe. Il n'y a là aucune usurpation: il s'agit d'une simple recommandation. C'est l'Assemblée générale et non le Bureau qui doit prendre une décision. Le Bureau n'a pas assumé cette tâche et n'a même pas tenté de le faire.

64. Au cours du débat, M. Krishna Menon a aussi fait allusion à ma description de la prise du pouvoir par les communistes chinois et de la façon dont ils s'étaient maintenus au pouvoir. Voici en quels termes il a cité mes paroles: "Le régime de Pékin a été imposé par la force des armes et, en 10 ans..." [884ème séance, par. 211.] M. Menon a arrêté là sa citation. Puis il a observé que ce que j'avais dit s'appliquait également aux Etats-Unis, qui avaient imposé leur gouvernement par la force au cours de la guerre américaine d'indépendance. Il a ajouté qu'il espérait pour cette raison qu'aucun écolier américain ne lirait mon discours. Je suis sincèrement surpris d'une telle déclaration de la part du représentant d'un pays ami.

65. Le monde entier sait que le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas été imposé par la force au peuple américain. C'est le peuple qui l'a voulu, et il a été créé par les représentants librement élus d'un peuple auquel ses ancêtres anglais et ses autres ancêtres, dont beaucoup venaient d'autres pays que l'Angleterre, avaient enseigné les droits de l'homme libre. Le peuple et le gouvernement de la nouvelle nation américaine ont combattu ensemble pour ces droits. M. Menon veut peut-être récrire l'histoire, mais il ferait bien dans ce cas d'étudier l'histoire américaine de façon un peu plus approfondie. Cela dit, nous espérons, et j'espère moi-même, que tous les écoliers américains étudieront à la fois ses paroles et les miennes.

66. Voilà pour les quelques mots de mon discours que M. Menon a cités, mais ses comparaisons entre la Chine communiste et les Etats-Unis s'appliquent moins encore au passage de mon discours qu'il n'a pas cité et que j'estime maintenant devoir répéter. Voilà ce que j'ai dit en réalité:

"Le régime de Pékin a été imposé par la force des armes et, en l'espace de 10 ans, il s'est livré à des purges politiques qui ont coûté la vie à environ 18 millions de Chinois... il a imposé le système des communes, qui n'est qu'un régime de travaux forcés, moins le nom... à 120 millions de familles. Il est certain qu'un gouvernement qui prétend représenter le peuple n'a pas à recourir à l'assassinat en série ou à l'esclavage en masse pour se maintenir au pouvoir." [881ème séance, par. 68.]

Voilà en réalité ce qui s'est passé en Chine communiste, et nous ne devrions pas pratiquer la politique de l'autruche bien qu'il soit peut-être plus facile, et certainement plus agréable, de fermer les yeux.

67. Avant de conclure, je voudrais faire une dernière observation qui a son importance. Un certain nombre d'orateurs ont exprimé la crainte qu'aucun progrès ne puisse être accompli sur la voie du désarmement si la Chine communiste ne participe pas aux négociations en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons ici regarder en face un certain nombre de faits inéluctables. Le désarmement ne peut s'accomplir que si ceux qui participent aux négociations acceptent la prémisse fondamentale que la guerre est un mal et qu'ils doivent par conséquent, sous réserve d'un équilibre et d'un contrôle appropriés, supprimer leurs armements. Tous ceux qui participent actuellement aux négociations sur le désarmement ont accepté cette prémisse et, même dans ces conditions, la lutte contre la crainte et les préjugés inhérents à ce problème est une tâche d'une ampleur décourageante. Je le demande à l'Assemblée, pouvons-nous espérer rendre cette tâche plus facile en accueillant maintenant parmi les négociateurs les représentants d'un régime dont les déclarations et les actes sont constamment fondés sur la conviction que la guerre est inévitable et souhaitable — ce qui signifie naturellement que les armements sont inévitables et souhaitables?

68. Cherchons d'abord à conclure un accord entre ceux qui croient, au contraire, que la guerre peut et doit être éliminée en tant qu'instrument de politique nationale. Bien entendu, lorsque le désarmement et le contrôle auront fait l'objet d'arrangements à l'échelle mondiale, toutes les nations devront y participer, mais la première chose à faire est de prendre le départ, un départ qui n'a que trop tardé. Je demande à tous ceux qui désirent sincèrement le désarmement — et je crois m'adresser ainsi à tous ceux qui sont dans cette salle — d'imaginer un instant l'atmosphère qui régnerait aujourd'hui à l'Assemblée générale si les communistes chinois y siégeaient. Imaginez-les aujourd'hui dans cette salle, prêchant l'évangile de la haine, l'évangile de la violence. Les travaux que notre grande Organisation fait pour la paix en seraient-ils avancés? Si les représentants de ce régime avaient pris part aux décisions sur le Congo (Léopoldville), on ne peut douter qu'ils auraient pesé de tout leur poids en faveur des

forces qui tentent de désorganiser les opérations des Nations Unies au Congo, tant ici à New York que dans le pays même. Ce régime aurait voulu soumettre le peuple congolais à un nouvel impérialisme communiste au moment même où les efforts de l'ONU tendent, et doivent tendre, à sauvegarder l'indépendance du Congo et à écarter de ce pays tous éléments de la guerre froide.

69. En cette heure critique de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis sont convaincus que le plus sage pour l'Assemblée est d'accepter la recommandation faite par le Bureau de ne plus examiner la question cette année. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le projet de résolution qui figure au paragraphe 10 du premier rapport du Bureau et que celui-ci recommande à l'Assemblée d'adopter.

70. Il s'ensuit, bien entendu, que les Etats-Unis s'opposent à toute tentative faite pour renverser, par amendement ou sous-amendement, le sens de la recommandation du Bureau. Le sous-amendement soumis par la Guinée [A/L.315/Rev.1] tend évidemment à renverser la recommandation du Bureau. L'adoption de ce sous-amendement équivaldrait à recommander l'inscription de la question de la représentation de la Chine à l'ordre du jour et les Etats-Unis voteront donc contre ce texte. Il en est de même des deux amendements soumis par le représentant du Népal [A/L.314]. Les Etats-Unis voteront contre ces deux amendements. J'espère ardemment que l'Assemblée générale adoptera, comme les années précédentes, les recommandations du Bureau.

71. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Népal, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

72. M. SHAHA (Népal) [traduit de l'anglais]: Au cours du débat, je n'ai entendu aucun argument que je n'eusse déjà prévu et auquel je n'eusse déjà répondu lors de ma précédente intervention sur le même sujet [884ème séance]. A notre avis, le seul argument pertinent en la matière est la question de savoir si le territoire et la population qui étaient administrés par la République de Chine lorsque celle-ci a été représentée pour la première fois à l'Organisation des Nations Unies sont maintenant administrés par ceux qui occupent ici le siège de la Chine ou par les autorités de Pékin. J'ai écouté très attentivement tous les orateurs qui m'ont précédé, mais je dois dire malheureusement qu'aucun n'a pu répondre à cette question que j'ai développée longuement lors de mon intervention précédente. Le représentant des Etats-Unis a appelé notre attention sur l'Article 4 de la Charte, ce que j'avais fait moi-même précédemment et, avec permission, je voudrais de nouveau citer le paragraphe 1 de cet article:

"Peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire."

73. Je ne vois pas comment des personnes ou des autorités qui n'administrent même pas le territoire et la population visés par l'expression géographique "la Chine" lorsque ce pays a été admis pour la première fois à l'Organisation des Nations Unies,

peuvent être réputées capables de remplir leurs obligations découlant de la Charte. Nous estimons que celles-ci ne peuvent être remplies que par des gouvernements qui ont le pouvoir, la capacité et les moyens de le faire.

74. J'ai écouté très attentivement le représentant de l'Australie. Je conviens avec lui qu'il n'est pas question de deux Chines. Je ne pense pas qu'il y ait place pour deux Chines dans le monde, pas plus qu'ici. La question est de savoir si la Chine qui siège ici est celle qui représente les 650 millions de Chinois, et si la Chine qui est représentée ici est obéie par la masse de cette population.

75. Comme je l'ai déjà dit, ces questions ont une incidence sur la vitalité, le développement et l'avenir de l'Organisation, et leur examen ne peut être délégué qu'au risque de compromettre gravement la paix du monde et de saper le prestige de l'Organisation.

76. Certains représentants ont cru devoir mettre en cause un certain régime politique et la conduite d'un certain gouvernement. J'ai déjà souligné que l'Organisation ne devrait s'occuper du régime et de la politique intérieurs d'aucun gouvernement. En outre, comme l'a relevé mon collègue de l'Inde au cours de son intervention précédente [884ème séance], si nous ne devons pas admettre à l'Organisation des Nations Unies des Etats qui ont été constitués par la force, de nombreux Etats, sinon tous, devraient ne pas faire partie de l'Organisation, car, historiquement parlant, la force a toujours été la base de l'Etat.

77. Certains représentants ont essayé de démontrer que la République populaire de Chine est le seul pays qui semble croire à la force comme instrument de politique. Pour ma part, je ne puis accepter cette critique, parce qu'on ne peut dire d'aucun Etat au monde qu'il renonce à la force ou à la violence en tant que moyens de sa politique aussi longtemps qu'il possède une armée, une marine ou une aviation permanentes.

78. M. Wadsworth, qui m'a précédé à la tribune, a dit qu'après tout le régime communiste chinois n'avait pas été établi par des élections libres. Je voudrais poser à mes collègues la question suivante: si nous devons prendre les élections libres comme critère de la représentation d'un gouvernement à l'Organisation des Nations Unies, combien d'Etats Membres pourraient-ils satisfaire à ce critère?

79. Je voudrais présenter quelques observations pour apporter des éclaircissements sur certaines questions qui ont été soulevées au cours de la discussion générale sur ce sujet.

80. Une tentative concertée a été faite pour démontrer que le comportement de la Chine au cours des 10 dernières années a été loin d'être pacifique. A cet égard, on a cité comme exemples de la violence et de la mauvaise conduite de la Chine les difficultés vraiment regrettables qui ont surgi entre l'Inde et la Chine au sujet de questions de frontières. Mon pays est profondément troublé par la détérioration des rapports entre l'Inde et la Chine. Mais, comme le représentant de l'Inde, M. Krishna Menon, l'a dit avec une clarté vraiment admirable et digne d'un grand homme d'Etat, nous devons séparer ces deux questions, c'est-à-dire d'une part, les difficultés de frontière entre l'Inde et la Chine ainsi que

certaines problèmes analogues et, d'autre part, la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. A ce sujet, M. Menon a dit:

"Mais cette attitude de la Chine, si pénible soit-elle pour nous et bien qu'elle enfonce gravement les principes de la coexistence, ne nous fera pas oublier les principes fondamentaux qui nous guident à l'Organisation des Nations Unies." [884ème séance, par. 188.]

81. Par conséquent, il s'agit de savoir s'il vaut mieux confondre les problèmes, comme certains représentants semblent l'avoir suggéré, ou les distinguer, comme l'a préconisé M. Menon, au mieux des intérêts des Nations Unies. J'ai à peine besoin de dire que ma délégation se range à l'avis de M. Menon.

82. Nous devons aussi nous souvenir que 29 Etats d'Afrique et d'Asie, dont la Chine, ont solennellement adopté, dans le Communiqué final publié à l'issue de la Conférence africano-asiatique qui s'est tenue à Bandoung en 1955, les méthodes pacifiques pour régler leurs problèmes. C'est ainsi que le règlement politique du problème indochinois a fait suite à des négociations avec la Chine. Quand nous envisageons la question du caractère pacifique ou violent de la Chine, nous devrions donc examiner plus complètement les choses et nous prononcer d'une manière vraiment objective et constructive.

83. On a dit qu'une rencontre entre la Chine et les autres puissances, si elle est nécessaire, peut avoir lieu en dehors de l'Organisation des Nations Unies. En fait, les Nations Unies — ou plutôt les Etats-Unis — ont négocié avec la Chine, pendant les huit dernières années, à Panmunjom, à Genève et à Varsovie. On soutient donc que la présence de la Chine à l'Organisation des Nations Unies n'est pas nécessaire à cette fin. Mais, à notre humble avis, le besoin et l'existence même de négociations entre les Etats-Unis et la Chine pendant les huit dernières années devraient mener à une conclusion différente. Les intérêts de la Chine et ceux d'autres nations se rencontrent sur tant de points que bien des pays, dont les Etats-Unis, ont jugé nécessaire de négocier avec la Chine en dehors de notre organisation mondiale. A quoi bon tenir la République populaire de Chine à l'écart des Nations Unies si l'on traite avec elle depuis les huit ou dix années qu'elle existe?

84. Je voudrais adresser un appel aux représentants des pays d'Amérique latine, qui ont toujours montré beaucoup d'intérêt et d'habileté pour l'étude et l'interprétation du droit. Je voudrais leur demander en toute humilité: existe-t-il une disposition quelconque du droit international qui puisse être invoquée pour empêcher le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine d'être représenté à l'Organisation des Nations Unies alors qu'il est le seul gouvernement qui exerce une autorité et un contrôle effectifs — je voudrais répéter ces mots: qui exerce une autorité et un contrôle effectifs — sur la totalité de la Chine continentale? Nous voulons seulement espérer que ces représentants examineront la question de la représentation de la Chine en fonction du droit international.

85. J'ai déjà essayé, au début de mon intervention, de répondre à certaines des critiques que les représentants de l'Australie et des Etats-Unis ont faites

à nos amendements [A/L.314]. Avant d'en venir à l'examen de mes amendements, je voudrais mentionner certaines questions qu'a soulevées hier M. Tsiang [892ème séance]. Celui-ci a répété un grand nombre des arguments qu'il présente à ce sujet depuis quelques années. Autant que nous le sachions, cependant, la situation en Chine aujourd'hui est différente de celle que M. Tsiang prétend qui existe. Il nous semble que la Chine qu'il a dépeinte n'a pas de rapport avec la vraie Chine d'aujourd'hui en ce qui concerne les aspirations économiques et sociales. Il a semblé parler avec cette conception insulaire dont on peut dire qu'elle caractérise seulement ceux qui sont entièrement à l'écart des événements et de la réalité.

86. Enfin, je voudrais dire quelques mots en faveur de nos amendements, qui sont très simples et n'appellent pas d'explications. Comme le projet de résolution recommandé par le Bureau, ils ne vont même pas au-delà des questions de procédure. Au cours de mon intervention précédente, j'ai déjà essayé de montrer que le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution qui figure au paragraphe 10 du premier rapport du Bureau [A/4520] dépasse le mandat que le règlement intérieur de l'Assemblée donne à cet organe. C'est pourquoi nous demandons la suppression de ce paragraphe. Au paragraphe 1, j'ai proposé de remplacer les mots "de rejeter" par le mot "d'agréer".

87. Cela est très simple et, bien entendu, si les amendements sont adoptés, ils auront pour effet d'annuler la recommandation du Bureau, mais je dois dire qu'ils ne touchent absolument pas au fond de la question. Ils ne feraient que faciliter la discussion de la question de la représentation de la Chine à la présente session de l'Assemblée générale, et nous estimons qu'il s'agit d'une question urgente dont l'examen ne peut être retardé qu'au risque d'aggraver encore les relations internationales et de porter atteinte au prestige de l'Organisation elle-même.

88. Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, ma délégation est convaincue que la représentation convenable de la Chine est une question qui ne doit plus être remise. Pour le moment, tout ce que nous demandons est d'en discuter librement. Nous ne demandons même pas à l'Assemblée d'admettre les représentants du Gouvernement légitime de la Chine ou d'exclure les personnes qui représentent en ce moment la Chine ici.

89. J'ai à peine besoin de souligner que la Chine, avec ses immenses ressources en hommes et en matières premières et sa puissante armée dotée d'armes modernes de type classique, devient de jour en jour plus forte et fait sentir sa présence même dans les assemblées où elle n'est pas représentée. L'intérêt manifesté par l'Assemblée pour la discussion de cette question en est la preuve. S'il en est ainsi, nous devons faire en sorte que la Chine se joigne à nous comme il se doit. Je ne pense pas que nous pourrions empêcher pendant longtemps la République populaire de Chine d'entrer à l'Organisation des Nations Unies. Si celle-ci est forcée dans quelques années de faire quelque chose qu'elle pourrait faire maintenant de bon gré, alors, j'en suis sûr, les Etats Membres seront partisans de faire cela et d'admettre la République populaire de Chine de bonne grâce pendant qu'il est encore

temps de formuler une recommandation et d'arranger les choses. Il nous semble que nous devrions admettre de bonne grâce cette Chine puissante au sein de l'Organisation mondiale, alors qu'il est encore temps de présenter une recommandation à cet effet. Mais si nous continuons à méconnaître ce fait, cette réalité qu'est la Chine, avec sa population qui est le quart de la population mondiale et avec son dynamisme et son développement nouveaux, je crains que nous ne fassions qu'aggraver les problèmes du monde, et l'entrée de la Chine se fera alors de façon bien moins harmonieuse et bien moins agréable qu'il ne serait possible maintenant.

90. J'en appelle à tous les représentants et à tous les pays représentés ici pour qu'ils appuient nos amendements, et même ceux qui ne sont pas entièrement d'accord avec nous sur cette question devraient pouvoir voter pour ces amendements, parce que nous ne demandons même pas qu'on donne un siège aux représentants du Gouvernement légitime de la Chine. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on facilite la discussion de cette question et, après tout, l'Organisation des Nations Unies est une organisation démocratique. Beaucoup de délégations ont l'habitude de voter en faveur de la discussion de toute question à l'Assemblée, et, compte tenu de tout cela, j'espère que notre amendement recevra l'appui, sinon unanime, du moins presque unanime, des Etats Membres représentés à l'Assemblée.

91. M. M'HAMMEDI (Maroc): Je monte à cette tribune pour revendiquer un droit élémentaire de l'individu: le droit de libre pensée et de libre discussion. Depuis des jours et des jours, nous entendons des discours sur le fond du problème de la Chine, sur la validité de sa représentation actuelle et sur la question de savoir s'il faut que ce pays soit différemment représenté. Mais la question dont nous sommes saisis est plus simple: il s'agit pour nous, en tant qu'Assemblée, de savoir si nous avons le droit de discuter ou non d'un problème donné. Je crois que les droits de l'homme, reconnus et sanctionnés par la Charte des Nations Unies, donnent à chacun de nous le droit le plus élémentaire d'exposer son point de vue. Il s'agit par conséquent d'une simple question de forme, qui pourtant nous a fait perdre déjà énormément de temps.

92. Je revendique par conséquent le droit de discuter de ce problème, qui est de première importance. Il est inadmissible que les Nations Unies, qui ont dressé un ordre du jour très chargé et comportant les problèmes les plus divers — et parfois les moins importants — s'abstiennent de discuter une question aussi grave pour nous tous que celle de la République populaire de Chine. Faudra-t-il attendre que la guerre éclate? Faudra-t-il attendre que les grands, au lieu de venir s'expliquer devant nous pour nous exposer leurs raisons et leurs points de vues, s'expliquent ailleurs? Faudra-t-il attendre que les Nations Unies soient obligées de se pencher sur des cadavres, de se pencher sur le sang, de se pencher sur la guerre? Eh bien, non! En tant que représentant d'un petit pays, mais d'un pays épris de spiritualité, je revendique pour nous le droit de discuter de ce problème.

93. J'aurais pu me borner à ces quelques remarques formelles, en revendiquant donc un droit élémentaire. Mais puisque ceux qui m'ont précédé à cette tribune

ont cru devoir exposer, par anticipation, les raisons qu'ils invoquent pour expliquer leur position, je m'estime en droit de le faire également et j'en demande l'autorisation au Président.

94. Le Maroc a noué depuis fort longtemps des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. Rabat, capitale du Royaume, abrite une ambassade chinoise et, dans très peu de temps, Pékin abritera un ambassadeur marocain. Ces relations diplomatiques ont donné naissance à un échange fructueux entre la Chine populaire et le Royaume du Maroc, et cela non seulement dans le domaine commercial et le domaine économique, mais aussi dans les domaines de l'art et de la culture.

95. Pourtant, le Maroc et la République populaire de Chine se présentent, à priori, comme deux entités antagonistes: d'une part, le Maroc est une terre d'islam, une terre où la transcendance constitue le fondement et le substratum de l'être. La vie, dans sa manifestation quotidienne, dans sa manifestation tout court, n'a de sens et de valeur qu'en fonction de sa répercussion dans un autre monde, et l'être humain puise sa justification intrinsèque dans une morale d'essence spirituelle. D'autre part, la Chine populaire semble régie par des lois économiques et dialectiques. La vie se rattache essentiellement aux réalités concrètes et la préoccupation de la transcendance ne se fait guère sentir. Il y a d'un côté un pays qui laisse à l'homme, dans le cadre moral précédemment esquissé, la libre initiative de ses actes et qui permet à ses citoyens la libre discussion de tous les problèmes d'ordre national et international et, de l'autre côté, un pays où la personne humaine se trouve pour ainsi dire coulée dans un moule préfabriqué qui ne lui permet pas de s'épanouir en dehors de la nécessité sociale.

96. Ainsi donc, l'antinomie apparaît frappante; mais le Royaume du Maroc n'en a pas moins, pour autant, reconnu, admis sur son sol la présence de la République populaire de Chine. Est-ce par inconséquence? Est-ce par ignorance? Est-ce par contrainte? Non, le Maroc, de par son roi et de par son peuple, a décidé, en toute clarté et en toute liberté, cette reconnaissance. En effet, si le Maroc est sûr de ses traditions spirituelles, s'il est sûr de sa foi et de sa croyance, s'il est convaincu que les actes humains ne sauraient trouver leur pleine explication ni leur entière justification dans des considérations d'ordre essentiellement économique et matériel, il est sûr aussi que le grand principe, l'unique principe qui doit présider aux relations internationales, et régir leur naissance et leur durée, est le principe de la tolérance. Chaque nation est libre d'adopter l'idéologie et le régime qui lui semblent de nature à faciliter et à parachever son épanouissement sans, pour autant, être obligée d'imposer son idéologie ou son régime en dehors d'elle-même.

97. Le Maroc, sûr de sa vocation, estime que la tolérance et la liberté constituent deux des exigences fondamentales des relations internationales. C'est en fonction de ces deux principes que mon pays est en faveur, non seulement de l'inscription à l'ordre du jour de la question de la représentation de la Chine — et, au nom de la liberté que je revendique pour chacun de nous, je m'excuse auprès de vous d'anticiper — mais aussi de l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

98. D'ailleurs, la Chine occupe un rang parmi nous, et la langue chinoise est une des langues officielles des Nations Unies. Un représentant, au nom de la Chine, se présente de temps à autre — comme d'ailleurs tous les autres représentants — pour occuper la tribune d'où j'ai l'honneur de parler aujourd'hui. N'est-ce point la preuve irréfutable que la Chine est présente aux Nations Unies? Mais alors — et c'est le paradoxe actuel — cette présence, aux yeux de la délégation marocaine, équivaut à une absence. Je m'en voudrais, en tant que représentant d'un pays épris de paix et de courtoisie, de susciter un sentiment d'amertume dans le cœur des Chinois actuellement présents au sein de l'Assemblée. Mon propos ne saurait être dirigé contre des hommes qui se disent convaincus de la légitimité de leur droit. Mais alors, qu'ils me permettent de leur poser, ainsi qu'à leurs amis qui sont les nôtres, les questions suivantes. Représentent-ils cette grande collectivité humaine qu'est la Chine? Sont-ils à même de pouvoir s'engager, de parler en son nom? Peuvent-ils nous apporter sa contribution pour l'établissement d'une paix actuellement précaire et que nous cherchons à rendre stable? Ne croient-ils pas que la place qu'ils occupent doit revenir à leurs frères absents et que les Nations Unies doivent enfin, après tant d'années de tâtonnement et d'expectative, ouvrir les yeux sur la réalité de l'heure?

99. Cette réalité est la suivante: une collectivité humaine fortement constituée, reconnue par 34 puissances qui siègent, dans leur écrasante majorité, à l'ONU, une nation qui a entrepris, et qui entreprend encore, une expérience gigantesque pour amener la personne humaine à une existence qu'elle croit meilleure, une nation qui lutte contre la misère, contre l'analphabétisme, contre l'inégalité sociale; une nation qui mobilise ses énergies pour forger son destin; une nation qui a choisi sa philosophie de l'existence, sa conception de l'être; une nation qui tend son activité vers les découvertes les plus audacieuses de l'esprit humain. N'est-ce point là une réalité vivante et palpable? N'est-ce point là une réalité que les Nations Unies ne sauraient méconnaître — et je m'excuse de m'exprimer ainsi — sans être frappées de cécité mentale?

100. Il est vrai que personne, dans cette enceinte, ne conteste cette réalité; mais on invoque contre elle, ou plus exactement on invoque contre la présence légitime de la République populaire de Chine, des arguments qui ne résistent pas à un examen sincère et loyal. On invoque des atteintes à la liberté individuelle. On invoque l'instauration d'un régime fondé sur la servitude et l'écrasement de l'être humain. On invoque des pratiques et des intentions agressives susceptibles de mettre en péril la paix du monde. Il ne m'échoit pas de me faire le censeur d'autrui ni de répéter devant vous les arguments que les partisans et les adversaires de la Chine populaire se sont jetés à la face. Mais qu'il soit permis à un musulman qui reconnaît la transcendance des autres religions de rappeler la parole du Christ: "Que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre."

101. La République populaire de Chine doit donc, à mon sens, occuper sa place parmi nous. La coexistence pacifique que tout le monde prône doit d'abord et avant tout se produire ici. La grande bataille qui semble se dessiner entre les géants, entre les grands

de ce monde, doit être livrée dans cette assemblée. Au lieu d'être livrée avec des armes de destruction, elle doit l'être dans une confrontation honnête, totale et tolérante de toutes les opinions. L'Organisation des Nations Unies doit donc être la représentation intégrale du monde, et non un bastion destiné à être le refuge d'une fraction de l'humanité contre une autre. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra développer une conscience humaine universelle qui, au-delà des régimes et au-delà des querelles partisans, fera acheminer l'humanité vers un développement harmonieux et durable.

102. M. MARCOS (Philippines) [traduit de l'anglais]: Depuis 10 ans, le même cérémonial se renouvelle lorsque cette question rebattue de la représentation de la Chine revient chaque année hanter l'Assemblée. Toutes les raisons pour et contre son inscription à l'ordre du jour ont déjà été analysées, nous en sommes sûrs, et c'est donc au risque de se répéter que mon gouvernement tient à exprimer l'inquiétude que lui inspirent les tentatives faites pour ne considérer la question que sous l'angle pratique. De l'avis de mon gouvernement, une telle attitude est la négation de l'idéal élevé et des principes éthiques, moraux et juridiques sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies et qui sont énoncés dans la Charte.

103. Nous sommes convaincus de servir les intérêts de la paix mondiale en dénonçant dans les termes les plus vifs et les plus énergiques toute tentative visant à gratifier ceux qui préconisent et qui pratiquent la violence, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions, qu'ils soient communistes, démocrates ou neutralistes, du droit d'entrer à l'Organisation des Nations Unies, organisation vouée à la paix. Mon gouvernement, qui administre un territoire de faible étendue, ne peut en effet que frémir à l'idée des actes extrêmes de violence et d'agression qu'un tel geste pourrait encourager chez d'autres nations prédatrices.

104. On a dit et redit que l'autorité du régime communiste chinois s'étend sur un territoire peuplé de plus de 600 millions d'habitants, en laissant entendre par là que cette multitude a, automatiquement, le droit d'être représentée à l'ONU. Il n'est pas possible de calculer mathématiquement l'étendue des droits d'une nation en fonction du nombre de ses habitants, et les droits d'une grande nation ne sont pas supérieurs à ceux du plus petit Etat qui existe dans le monde. Bien au contraire, nous pensons que, plus un pays est peuplé et puissant, plus nous devons examiner avec une prudence extrême les titres qu'il invoque pour être admis à l'ONU. La rigueur des critères à appliquer doit être directement proportionnelle au mal éventuel que ce pays peut causer du fait même de l'importance de sa population et de la force brutale avec laquelle il peut étayer sa politique.

105. On ne doit jamais permettre à la force du nombre de l'emporter sur un principe. Le nombre ne doit jamais faire pression sur le monde. Le nombre ne doit jamais nous pousser à des actes manifestement imprudents et injustes. Le nombre ne doit jamais être mis sur le même plan que le droit, car sinon les grandes nations n'auraient peut-être jamais tort.

106. D'autres représentants ont parlé du principe de l'universalité. Ils ont brandi cet étendard comme un drapeau autour duquel pourraient se rallier les derniers partisans dispersés de l'inscription de la question. En tant que petite nation, nous accordons nous aussi une grande valeur au principe de l'universalité. Toutefois, ce principe n'exige pas seulement que l'Organisation des Nations Unies compte un nombre aussi grand que possible de Membres, mais aussi que tous les Etats Membres sans exception s'emploient à mettre en pratique les principes de paix dans leurs relations avec les autres Etats.

107. Aujourd'hui se déroule l'un des débats les plus importants de notre époque, non au sein de l'Assemblée, mais ailleurs. C'est le débat historique entre Moscou et Pékin. C'est un débat sur la doctrine fondamentale. Les dirigeants de l'Union soviétique proclament publiquement qu'ils se sont voués à la coexistence pacifique entre le monde communiste et le monde libre, et que celui-là est capable de surpasser celui-ci dans un climat de concurrence pacifique. En revanche, à Pékin, les dirigeants de la Chine communiste déclarent ouvertement que la guerre, même la guerre nucléaire, est inévitable — que dis-je, nécessaire — pour permettre au communisme de consommer la ruine et la destruction du monde libre. Compte tenu de ces graves désaccords doctrinaux qui rejailissent sur la question soumise actuellement à l'Assemblée, nous tenons à prendre une fois de plus position contre la violence.

108. L'un des arguments qui nous ont été présentés est qu'aucune conférence efficace sur les problèmes de la paix mondiale, et en particulier sur le désarmement, ne peut avoir lieu sans la participation de la Chine communiste. Mais quelle contribution peut-on attendre d'un régime qui a publiquement proclamé que la guerre était un instrument de sa politique nationale? Que peut-on attendre d'un régime qui s'est voué à la destruction du monde libre par les armes de façon si dogmatique que même les dirigeants de Moscou, et M. Khrouchtchev en tête, qui ne sont pourtant pas spécialement connus pour leurs paroles et leurs actes pacifiques, sont embarrassés, abasourdis, scandalisés, voire effrayés? On a dit aussi que, même si la Chine communiste n'est pas pour le moment un Etat pacifique, elle pourrait être influencée et être amenée à le devenir grâce aux effets bénéfiques de sa présence parmi nous et à l'incidence éventuelle de cette présence sur sa politique.

109. Les Philippines sont situées près de la Chine communiste. Elles sont même l'un des plus proches voisins de ce pays, et nul ne peut avoir plus intérêt que nous à encourager un retour de la Chine communiste dans la voie de la paix et de la coopération. Mais mon gouvernement a suivi avec inquiétude les événements de ces dernières années. Nous avons observé la Chine communiste lorsqu'elle combattait les forces des Nations Unies en Corée; nous avons observé la Chine communiste au Tibet; nous l'avons observée au Laos et sur la frontière entre l'Inde et la Chine. Nous avons suivi de très près ces incidents, qui ont d'ailleurs beaucoup embarrassé certains de nos amis neutralistes. Nous sommes donc persuadés que nous ne pouvons pas au stade actuel examiner utilement le problème de la représentation de la Chine communiste. Peut-être devons-nous espérer un moment plus favorable. Nous devons attendre que les dirigeants de la Chine communiste

modifient leur attitude, que les principes fondamentaux sur lesquels repose ce régime belliqueux changent. Nous devons attendre un indice encourageant qui nous prouve que ce régime souhaite la paix et qu'il a l'intention d'entretenir avec ses voisins des relations pacifiques avant de pouvoir discuter utilement le problème de la participation de la Chine communiste aux travaux des Nations Unies.

110. J'ajouterai qu'il suffit de parcourir la Charte des Nations Unies pour se rendre compte qu'avant qu'un Etat puisse être admis à l'Organisation des Nations Unies, il est indispensable qu'il prouve, par ses paroles et par ses actes, qu'il est animé d'intentions pacifiques envers tous les Etats. Je le répète: c'est une condition préalable indispensable. Or, il n'y a absolument rien dans le dossier de la Chine communiste qui témoigne des intentions pacifiques de ce pays à l'égard de ses voisins. En fait, ce dossier prouve tout le contraire.

111. D'autre part, il n'est pas moins absurde de dire que l'Organisation des Nations Unies a le devoir d'accueillir un régime belliqueux qui s'est fixé pour

but de détruire le monde libre par la force des armes et qui a ouvertement déclaré que la guerre était nécessaire pour consommer la ruine du monde libre. Oui, il est absurde, en vérité, de dire qu'il est de notre devoir d'enseigner à un régime aussi belliqueux la voie et les principes de la paix, et il en serait ainsi même si la Charte autorisait une présence aussi étrange, même si nous étions disposés à tolérer, comme nous avons dû d'ailleurs le faire, d'autres régimes belliqueux en ce conseil des nations. Je crois qu'il y a déjà suffisamment d'Etats Membres ayant besoin de ce genre de leçons pour occuper l'Organisation. Augmenter encore leur nombre reviendrait à transformer l'Organisation des Nations Unies en une école, que dis-je, en une maison de redressement pour délinquants internationaux.

112. C'est pour toutes ces raisons que ma délégation votera contre l'inscription de la question de la représentation de la Chine à l'ordre du jour de la quinzième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 heures.